



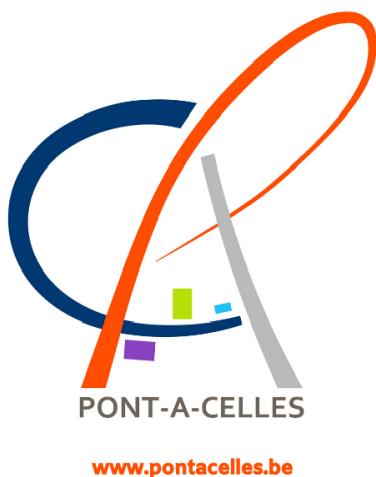
COVID-19

Dispositions communales

#EnsembleContreCorona #stayathome



COVID-19 Dispositions communales jusqu'au 19 avril 2020



**Coronavirus
Covid-19**

#EnsembleContreCorona

Restez chez vous

Prenez soin de vous

Prenez soin des autres

www.info-coronavirus.be



Centre de crise



Service public fédéral
Santé publique,
Sécurité de la chaîne alimentaire
et Environnement

Comment s'informer ?

www.pontacelles.be

www.facebook.com/pontacelles.be

www.info-coronavirus.be

<https://centredecrise.be/fr>

<https://be-alert.be/fr>

Question pratique ?

0800 14 689

Besoin d'une écoute ?

Télé-accueil : 107

Ecoute enfant : 103

COVID-19 Dispositions communales



Administration communale

La commune travaille à bureaux fermés.

En cas de nécessité :

- **Accueil** : 071 84 90 50 / accueil@pontacelles.be
- **Population** : 071 84 90 74 / population@pontacelles.be
- **Etat-civil** : 071 84 90 56 / etatscivil@pontacelles.be
- **Casier-Permis de conduire** : 071 84 90 94 / population@pontacelles.be
- **Affaires générales** : 071 84 90 86 / virginie.lurquin@pontacelles.be
- **Cadre de vie** : 071 84 90 65 / cadredevie@pontacelles.be

Commande de documents en ligne !

Tapez '**mon dossier**' dans votre moteur de recherche.

Service Public Fédéral : www.ibz.rrn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/

Certificats électroniques à partir du registre de population et actes d'état civils établis après le 31 mars 2019). Gratuit.

E-guichet communal : www.pontacelles.be/eguichet/

Ce n'est qu'en cas d'urgence absolue, ET sur rendez-vous, qu'un citoyen pourra être accueilli à l'administration (par exemple : carte d'identité à renouveler pour du personnel de sécurité ou de soin...).

Tout est mis en place afin de maintenir la continuité du service public et du service à la population.



Crèches et écoles communales

Enseignement communal

Les cours sont suspendus ; néanmoins, l'accueil est maintenu pour les enfants du personnel médical, de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique), ainsi que pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autrement que par des personnes âgées.

Cet accueil sera assuré par les enseignants, dans chaque implantation, et aucun travail scolaire n'y sera réalisé. Les garderies du matin et du soir sont également maintenues dans la mesure du possible. **Nous vous demandons néanmoins d'essayer au maximum de trouver d'autres solutions de garde.**

Infos/contact : 071 84 90 82 | enseignement@pontacelles.be

Accueil des enfants durant les vacances de Pâques

Un accueil est organisé pour les enfants du personnel médical, de soins de santé et des départements d'autorité (sécurité publique), ainsi que pour les enfants dont il n'est pas possible d'assurer une garde autrement que par des personnes âgées.

Annulation de la Plaine de vacances communale, des stages, des rassemblements et activités dans les secteurs sportifs et de la jeunesse jusqu'au 19 avril.

Crèches communales

Les crèches communales de Luttre et de Viesville continuent à fonctionner. Néanmoins, nous encourageons les parents pour qui cela est possible à garder leurs enfants à la maison.

Infos/contacts : bergeronnette@skynet.be - stephanie.cassart@pontacelles.be

Enseignement de promotion sociale

Tous les cours de l'Espace Formations sont également suspendus.

Infos/constact : nathalie.zune@sec.cfwb.be



CPAS

Tous les services sociaux du CPAS sont uniquement accessibles sur rendez-vous.

Avant de vous rendre au CPAS, vous devez préalablement téléphoner ou envoyer un email :

071 84 93 00
infocpas@cpas-pontacelles.be

En fonction du degré d'urgence, les nouvelles demandes et les urgences sociales seront prises en charge selon les modalités transmises par le travailleur social.

- Pour toute prolongation ou révision d'un dossier déjà actif, il est demandé à la personne d'entrer en contact par mail, ou par téléphone avec son assistante sociale titulaire.
- Les documents à transmettre aux assistantes sociales peuvent être envoyés par mail (scan ou photo). À défaut, les documents doivent être déposés sous enveloppe fermée dans la boîte aux lettres du cpas qui sera relevée plusieurs fois par jour.
- Les visites à domicile sont reportées.
- Le service d'aide-familiale / aide-ménagère est maintenu avec un service minimum.
- Le service mobilité restera disponible pour les déplacements à vocation médicale. En ce qui concerne vos courses de premières nécessités, veuillez prendre contact avec Mme Gilis.
- La livraison des repas à domicile est maintenue.
- Le magasin de seconde main Pac'Store est fermé.
- Le service buanderie sociale Pac Manne (repassage et nettoyage) est maintenu.

Dans la lutte contre la propagation du coronavirus, nous sommes contraints d'adapter notre fonctionnement pour garantir la continuité de nos services.



Zone de Police Brunau

Mesures pour garantir la sécurité des citoyens et pour protéger la santé des membres du personnel de police afin de garantir la continuité des missions

Les accès aux différents postes de police restent ouverts durant les heures habituelles pour les faits graves et importants comme par exemple une disparition inquiétante.

Néanmoins, pour limiter au maximum le contact, il convient pour les faits mineurs, comme par exemple les grivèleries, les dégradations, les droits de visite, les vols de bicyclette, les vols dans un véhicule, les vols d'un sac à main, les vols simples (à la tire), le vol de carte d'identité, la calomnie, etc,

De transmettre par mail votre déclaration :

police.pac.5337@gmail.com
071 849 930

Pour toute demande urgente, veuillez contacter le 101.

La zone de police met tout en œuvre afin d'assurer votre sécurité 24 hrs /24 hrs et souhaite que cette période particulière se déroule dans les meilleures conditions. Pendant toute cette période où les mesures seront effectives, la présence policière sera renforcée de manière significative sur le territoire.



Tibi - Intercommunale de gestion intégrée des déchets

Les collectes en porte-à-porte sont maintenues à ce stade.

Les équipes poursuivent leur travail essentiel afin d'assurer la salubrité publique. Nous comptons sur vous pour aider les équipes :

Ne sortez votre conteneur à puce que s'il est plein.



Sortez vos déchets la veille de la date prévue au calendrier des collectes à partir de 18h.

Même si vous êtes confiné à la maison, ne sortez pas vos déchets à la dernière minute ou lorsque vous voyez le camion, ceci par respect des mesures de distanciation sociale. Pour l'instant, toutes les collectes en porte-à-porte de conteneurs gris ou vert, PMC, papier-carton et verre sont maintenues dans la zone Tibi.

Ne vous étonnez pas si la collecte a lieu plus tôt ou plus tard que prévu.

Les mouchoirs en papier usagés ainsi que les masques ou gants de protection doivent être jetés dans les déchets résiduels, correctement emballés, c-à-d dans le conteneur gris. Ne déposez pas de mouchoirs en papier, masque, gant, sur le couvercle des corbeilles publiques et ne les jetez pas dans la rue ! Nous vous demandons également d'**emballer vos déchets dans un sac non payant** avant de les jeter dans votre conteneur.

Si malheureusement, **une personne est atteinte du coronavirus dans votre foyer**, nous vous demandons instamment d'emballer vos déchets dans un sac non payant (sac gris, sac de récupération) avant de les placer dans le conteneur gris. Dans tous les cas, merci de **veiller à bien fermer votre conteneur à puce**.

Les recyparcs sont fermés jusqu'à nouvel ordre. Afin de pouvoir continuer à effectuer ces missions prioritaires et de respecter les obligations de distanciation sociale imposées par le Conseil National de Sécurité, TIBI a fermé ses recyparcs aux publics pour la sécurité des usagers et de notre personnel. Les citoyens sont invités à stoker les déchets destinés au recyparc dans les meilleures conditions de sécurité et d'hygiène possibles.

Les vignettes 'exception sac' sont toujours disponibles auprès du Service Environnement. environnement@pontacelles.be - 071 84 90 62 ou 071 84 90 63

Les vignettes sont envoyées par courrier avec paiement préalable (1€ la vignette)

N° de compte : BE05 0910 1748 4075

Communication : Exception sac + nom et prénom du bénéficiaire des vignettes

Les sacs non conformes ne seront pas collectés.

Infos/contact : 0800 94 234

Agenda Collecte Verre, papier et carton / PMC

- Pont-à-Celles, Luttre, Viesville : 28 avril (14 avril PMC)
- Obaix, Buzet, Thiméon, Rosseignies, Liberchies Mercredi 22 avril (8 avril PMC)



Infos Travaux

Les chantiers suivants sont à l'arrêt suite à la situation sanitaire actuelle (COVID-19).

Nous vous informerons dès que la reprise des travaux sera annoncée.

- Rue Fraïche Chemin à Rosseignies (Obaix)
- Rue d'Azebois à Thiméon
- Rond-point rue de Ronquières à Luttre
- Chaussée de Nivelles à Thiméon (au carrefour rue de Thiméon et rue des Chauffours)
- Rue Joseph Wauters à Pont-à-Celles

Infos/contact : cadredevie@pontacelles.be



Bibliothèque & Centre culturel

Réseau des bibliothèques communales - Fermeture

Les bibliothèques communales restent fermées au public, dès lors qu'il n'est pas possible de garantir le respect des règles de distanciation sociale en cas d'ouverture, même partielle, au public, ni les risques de propagation du virus par contact des livres.

Chaque jour, les bibliothécaires vous proposent des jeux et animations via Facebook : ['Bibliothèque communale de Pont-à- Celles'](#)

Infos/Contact : bibliotheque@pontacelles.be | 071 84 79 74

Centre culturel de Pont-à-Celles CCPaC



En raison du contexte sanitaire actuel, toutes les activités programmées au Centre culturel sont suspendues jusqu'au 3 avril.

Le Festival Django à Liberchies est également annulé

Infos/Contact : info@ccpac.be | : 071 84 05 67



Les prestations A.L.E. sont suspendues.

Exceptionnellement, seules des demandes de prestations à caractère essentiel, qui respectent la notion de distanciation sociale pourront faire l'objet de demande de dérogation. Ces prestations devront être réalisées par le Prestataire A.L.E. de façon volontaire.

Les agences Locales pour l'Emploi étant fermées au public.
L'A.L.E. reste joignable : sandrine.chapuis@forem.be | 0455 10 32 56



Agence Locale
pour l'Emploi

Jardins de Wallonie | Les bureaux et services seront fermés.

Permanence téléphonique entre 8h et 17h :
071 84 37 73
info@jardinsdewallonie.be



BREAKING NEWS

ORES

Numéro 2 | 18 mars 2020

Mesures prises pour les clients équipés d'un compteur à budget

Suite aux décisions du Gouvernement wallon prises cet après-midi, les clients munis d'un compteur à budget ne devront plus recharger leur carte pendant la période de confinement. Une durée de «non-coupage automatique» de ces compteurs est mise en œuvre jusqu'à nouvel ordre.

Pour en bénéficier, les clients concernés doivent néanmoins passer leur carte dans leur compteur et se présenter ensuite dans un point de rechargement. Ils pourront le faire dans les librairies et les «night shops» équipés des terminaux de rechargement ainsi que dans nos bureaux d'accueil, qui restent ouverts durant la période de confinement uniquement dans cette optique.

Les clients qui doivent rester confinés pour raisons médicales ont été invités par communiqué de presse et [information web](#) à faire appel à la solidarité de leurs proches pour réaliser l'opération. À défaut, ils pourront prendre contact avec nos services.

Dans le même temps, pour protéger les membres de notre personnel qui travaillent au sein de ces bureaux d'accueil et qui seront au contact de ces clients dans les prochains jours, des précautions sanitaires renforcées sont mises en place : vitres de protection, mise à disposition de gels désinfectants, indication au sol des distances à respecter, réception un par un des clients à l'intérieur, affichages ad hoc.



Rappels des mesures fédérales

Voici la liste des principales dernières mesures prises par le Conseil national de Sécurité:

- **Les citoyens sont tenus de rester chez eux**, sauf pour les déplacements indispensables : travail, médecin, alimentation, banque, poste, pharmacie, essence ou aider les personnes dans le besoin.
- **L'activité en plein air** est autorisée et recommandée avec un ami ou membre de famille vivant sous le même toit, avec une distance raisonnable entre les personnes.
- Tous les **rassemblements sont interdits**.
- Les entreprises, quelles que soient leurs tailles, sont tenues d'organiser le **télétravail** pour les fonctions où c'est possible.
- Quand ce n'est pas possible, il faut respecter les règles de **distanciation sociale**, autant pour l'exercice du métier que pour le transport. Les entreprises qui ne peuvent suivre ces règles devront fermer. Si la distanciation sociale n'est pas respectée, l'entreprise risque une amende lourde. Si après l'amende cela continue, l'entreprise en question devra fermer. Cela ne concerne pas les entreprises "essentiels" et secteurs cruciaux, mais elles devront tout de même respecter la distanciation.
- **Les commerces non essentiels seront fermés** (en ce compris les salons de coiffure), sauf alimentaires, pharmacies, magasins pour animaux et librairies.
- **L'accès aux grandes surfaces** sera limité et réglementé : une personne pour 10m², présence de 30 min maximum dans l'enceinte du magasin.
- **Les transports en commun** doivent garantir la distanciation sociale.
- **Les voyages en dehors de la Belgique** qui ne sont pas considérés comme indispensables seront interdits jusqu'au 5 avril.
- Pour les services de restauration, **les livraisons et le take-away** sont toujours possibles.

Les services de police veilleront au respect de ces règles.

Les mesures sont d'application jusqu'au 19 avril.



Infos en vrac

Le **marché hebdomadaire** du jeudi n'est actuellement plus organisé.

La **dératisation des 30,31/03 et 01/04/2020** sera bien effectuée (ruisseau, avaloir...) mais en raison des circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, le préposé déposera exclusivement le raticide dans la boîte aux lettres (si celle-ci est sécurisée) des personnes inscrites préalablement et ce, afin d'éviter le contact avec les citoyens.

Pêche interdite : Cette interdiction temporaire est effective dès à présent, et pas seulement à partir de l'ouverture de la pêche à la truite.

<http://lepecheurbelge.be/>

BPost - Les facteurs travaillent en effectif très réduit sur l'entité de Pont-à-Celles. Les courriers [journaux, magazines, pensions, courriers (recommandés)...] et les colis sont distribués aussi normalement que possible mais du retard est inévitable.

Be WaPP recommande aux Ambassadeurs de la Propreté de suspendre leurs activités de ramassage jusqu'à nouvel ordre.

Une ligne téléphonique « 1890 » est accessible tout le week-end pour répondre à toutes les questions que se posent les entreprises, les indépendants, les commerçants et les artisans.

Centre de contact du **Forem** : 0800/93946, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

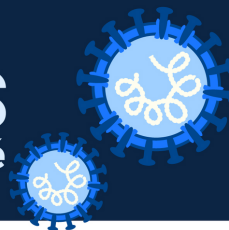
Pour des questions concernant l'**économie** : 0800 120 33

Pour une assistance consulaire aux compatriotes à l'étranger,

call center des **Affaires étrangères** : 02/501 4000

CORONAVIRUS

Conseils et astuces de sécurité



SYMPTÔMES



Fièvre



Toux



Souffle court



Gorge irritée



Maux de tête

PRÉVENTION



Lavez-vous souvent les mains (au moins 10 sec.)



Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche



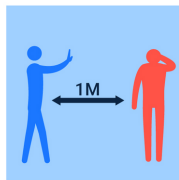
Couvrez votre bouche et votre nez quand vous toussiez ou éternuez



Évitez les poignées de main



Gardez les objets et les surfaces propres



Évitez les contacts avec des personnes malades



Évitez les foules



Évitez si possible de voyager dans les zones infectées

SI VOUS ÊTES INFECTÉ



Si vous tombez malade, appelez immédiatement votre médecin



Restez chez vous



Évitez les contacts



Portez un masque si vous êtes malade



Lavez-vous les mains et jetez vos mouchoirs

POUR PLUS D'INFORMATIONS: WWW.INFO-CORONAVIRUS.BE
0800 146 89

COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN
PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE
FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE
FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE
DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI
DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR
www.info-coronavirus.be



service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

E.R. TOM AUWERS, PLACE VICTOR HORTA 40/10, 1060 BRUXELLES



Gérer le stress durant **COVID-19**

CROIX-ROUGE
de Belgique 



C'est normal de se sentir triste, stressé, désorienté, en colère ou effrayé lors d'une crise.

Parler à quelqu'un en qui vous avez confiance peut vous aider. Contactez vos amis et votre famille.



Vérifiez ce dont vous entendez parler sur le Coronavirus.

Tenez-vous informés et à jour; utilisez des sources d'info de confiance comme les autorités publiques ainsi que l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)



Pas d'inquiétude ni d'agitation inutiles !

Réduisez le temps que vous et votre famille passez à lire ou à regarder des informations que vous trouvez pénibles.



Utilisez les techniques qui ont déjà marché pour vous lors d'événements passés.

Utilisez ces compétences pour vous aider à gérer vos émotions durant cette épidémie.



Si vous devez rester à la maison, maintenez un mode de vie sain.

Des repas équilibrés, un bon sommeil, de l'exercice et un contact social avec votre famille et vos amis à la maison et à distance.



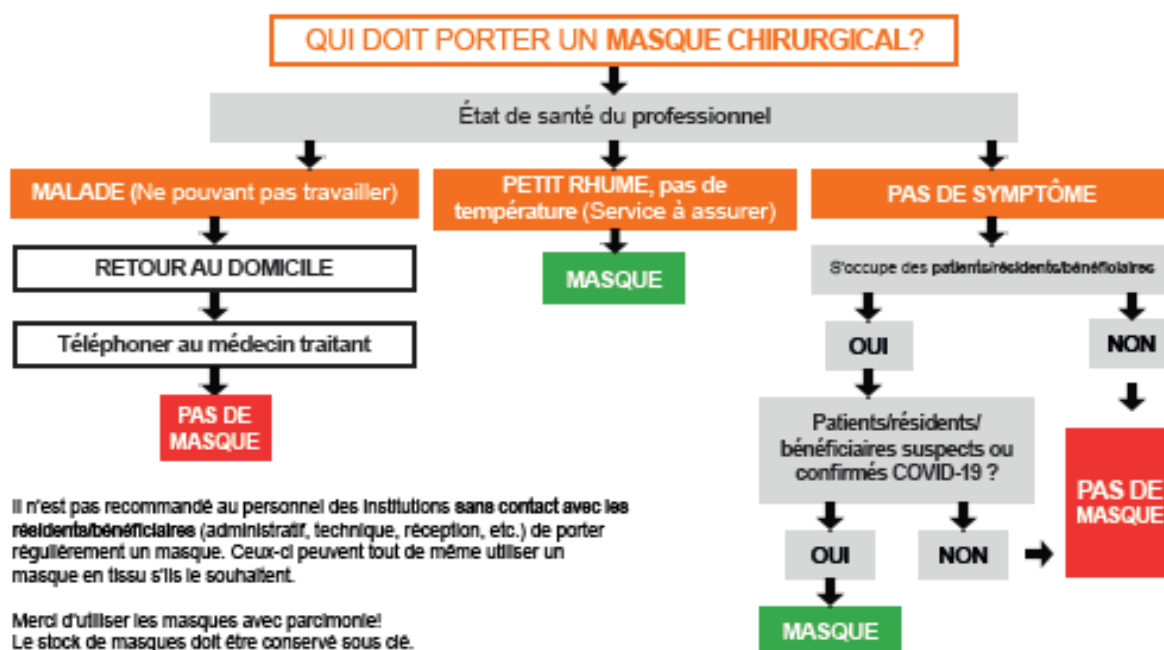
Gérez sainement toutes vos émotions.

Si vous vous sentez submergé, parlez-en à un professionnel de santé. Il vous orientera vers un soutien psychologique ou médical en fonction de vos besoins.

Source: OMS



CORONAVIRUS RECOMMANDATIONS SUR L'USAGE DU MASQUE POUR LES PROFESSIONNELS - SYNTHÈSE



Comment manipuler le masque?

- ✓ Le masque doit être manipulé **après** un lavage des mains au savon d'au moins **40 à 60 secondes**
- ✗ Ne **JAMAIS** toucher l'avant
- Quand il n'est pas utilisé :
- ✓ Le masque peut être porté **autour du cou**
- ✗ Ne **JAMAIS** le conserver dans une poche
- ✓ Le masque peut être **conservé** dans une **enveloppe en papier** ou un **contenant personnalisé lavable**
- ✗ Ne **JAMAIS** garder un masque dont la saleté est visible

Combien de temps peut-on utiliser un masque?

Jusqu'à 8 heures d'intervention en tout.
Il convient d'enlever le masque lorsqu'on n'est pas au contact du résident ou bénéficiaire malade.

Différences d'utilisation

Masque chirurgical =
Prévention et protection pour les professionnels de l'aide et du soin en contact direct avec patients/résidents/bénéficiaires suspects ou confirmés COVID-19.

Masque FFP2 =
Protection pour les professionnels des soins de santé pendant les actes **aérosolisés** (exemples : intubation, Réanimation Cardio Pulmonaire, trachéotomie...).

Cette communication n'est valide que dans le contexte de la phase épidémique du coronavirus. Les recommandations pourront être adaptées sur base de l'évolution de l'épidémie et des stocks. Plus d'infos : www.aviq.be/coronavirus ou contactez votre inspecteur ou auditeur. Recommandations du 23 mars 2020.



CORONAVIRUS RECOMMANDATIONS SUR L'USAGE DU MASQUE POUR LES PROFESSIONNELS - DÉTAILS

QUEL MASQUE UTILISER?

MASQUE CHIRURGICAL

=

Prévention et protection

- 📌 Pour les professionnels de l'aide et du soin en contact direct avec patients/résidents/bénéficiaires suspects ou confirmés COVID-19.
- 📌 Voir « Qui doit porter un masque chirurgical? »

MASQUE EN TISSU « FAIT MAISON »

- 📌 Peut être utilisé par le personnel qui n'est pas en contact avec les résidents ou bénéficiaires.
- 📌 Il doit être lavé quotidiennement à 60°C.

Exemple :

- 📌 Personnel administratif
- 📌 Personnel technique
- 📌 Personnel du laboratoire
- 📌 Personnel d'accueil n'ayant aucun contact direct avec les patients

MASQUE FFP2

=

Protection pendant les actes aérosolisants

Actes qui favorisent la dispersion de particules suffisamment petites et légères pour être transportées dans l'air

- 📌 Pour les professionnels des soins de santé.

Exemples d'actes aérosolisants pendant lesquels utiliser un masque FFP2 :

- 📌 Intubation et manœuvres associées
- 📌 Réanimation Cardio Pulmonaire
- 📌 Aspiration trachéale en circuit ouvert
- 📌 Bronchoscopie
- 📌 Sputum induit (expectoration provoquée par geste)
- 📌 CPAP (association d'une ventilation spontanée et d'une pression expiratoire positive continue)
- 📌 BIPAP (association d'une ventilation spontanée, d'une aide inspiratoire et d'une pression expiratoire positive à deux niveaux de pression)
- 📌 Oxyflow (dispositif de traitement d'oxygène)
- 📌 Trachéotomie

Cette communication n'est valide que dans le contexte de la phase épidémique du coronavirus. Les recommandations pourront être adaptées sur base de l'évolution de l'épidémie et des stocks. Plus d'infos : www.aviq.be/coronavirus ou contactez votre inspecteur ou auditeur.

Recommandations du 23 mars 2020.